AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3351
FR0000062465-FS0962

2 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALAN ALLMAN ASSOCIATES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2021, la société anonyme Camahëal Finance[1] (2 rue Heinrich Heine, 1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er décembre 2021, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES et détenir 40 628 824 actions ALAN ALLMAN ASSOCIATES représentant autant de droits de vote, soit 94,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES[3].

[1] Contrôlée par M. Jean-Marie Thual.
[2] Sur la base d'un capital composé de 42 789 999 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué publié par la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES le 1er décembre 2021.